cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : frederique-lalonde-cssdeschenes-gouv-qc-ca
https://www.cadre21.org/membres/frederique-lalonde-cssdeschenes-gouv-qc-ca

Date d'obtention : 2026-10-07 12:17:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, nous rencontrons la personne qui nous rapporte que des photos intimes ont été envoyées, que ce soit un témoin, la victime ou l'instigateur(trice), afin de faire la grille d'évaluation. Nous rencontrons ensuite les autres personnes impliquées, quel que soit leur rôle, afin de remplir la grille. Nous confisquons les téléphones nécessaires et nous les plaçons dans la pochette de plastique prévue dans la trousse. Si nous ne sommes pas en présence d'un acte malveillant, nous complétons notre évaluation, puis nous contactons le service de police afin qu'ils viennent saisir les téléphones et prendre le relai de l'intervention. Si nous sommes en présence d'un acte malveillant nous rencontrons l'instigateur(trice), nous l'informons de nos démarches, puis nous confisquons son téléphone, puis nous contactons le service de police. Dans les deux cas, les policiers vont monter un dossier qu'ils remettront ensuite au DPCP. Le DPCP prendra la décision à savoir si le dossier doit bénéficier d'une enquête ou si une rencontre Sexto suffit. La rencontre Sexto a pour but de sensibiliser la famille et l'instigateur(trice). Le téléphone lui est remis à ce moment-là et l'instigateur(trice) doit prendre le temps de supprimer les photos de son cellulaire, car elle a signé un contrat d'engagement.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que lorsqu'une personne a envoyé des photos à un jeune de 19 ans, nous devons faire la trousse sexto et confisquer son cellulaire, même si le jeune est âgé de 19 ans et qu'il ne fréquente pas notre école ni une école avoisinante. J'aurais pensé que pour ces cas, nous les référions directement à la police. Je retiens également que toutes les photos intimes ne sont pas nécessairement de la pornographie. Nous devons tout de même remplir la trousse et au fil de notre évaluation, nous pourrons déterminer si ce sont des photos pornographiques ou non.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus sensible sera celle de confisquer le téléphone de l'élève, car les jeunes vivent mal avec le fait que leur téléphone leur est retiré et qu'il ne leur est pas remis à la fin de la journée, comme le veut nos procédures scolaires. Ils ne savent pas pour combien de temps ils le perdront, certains n'accepteront surement pas de nous le remettre.

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org